

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 11 mars 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2008
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de février 2008
6. Dépôt de la correspondance
- 6.1 Appui à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
7. Rapport du Comité de transport
8. Commentaires sur la prestation de services en transport
9. Opération médiatique – Engagement de personnel
10. Acquisition d'abribus
11. Publicité dans les journaux locaux - Consultations publiques
12. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 14, 15, 16, 17, 21 et modifiant l'article 3 de ce même règlement relativement au trajet du circuit numéro 21
13. Adoption du règlement numéro 114-9 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35

14. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé
15. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-055 et 1001-057 et du règlement 1005-002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne
16. Examen et approbation du règlement numéro 1000-004 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne
17. Écosystème forestier – Projet pilote pour la MRC Les Moulins
18. Présentation d'une demande dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2008* – Stagiaire en urbanisme
19. Renouvellement de l'adhésion de la MRC des Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
20. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec
21. Assises annuelles de l'UMQ
22. Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière
23. Autorisation à Réal Hévey à participer au colloque régional Lanaudière sur la sécurité civile
24. Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
25. Adoption du rapport d'activités 2007 dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
26. Publicité dans les journaux locaux - Sécurité incendie
27. Appui à la demande de l'UMQ - Schéma de couverture de risque en sécurité incendie
28. Rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec – Économie d'énergie
29. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
30. Gestion des cours d'eau
31. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
32. Conseil de la culture de Lanaudière
33. Projet Hexagone
34. Conférence régionale des élus de Lanaudière
35. Conseil régional de transport de Lanaudière

36. Rapport du Comité d'aménagement

37. Viva

38. Période de questions

39. Clôture de la séance

6497-03-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6498-03-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point suivant:

19. Renouvellement de l'adhésion de la MRC des Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

ADOPTÉ

6499-03-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2008

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6500-03-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 541 454,62\$ pour le mois de mars 2008 soit et est acceptée (*annexe «Comptes à payer –Mars 2008»*).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-015.1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 541 454,62\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6501-03-08 Liste des chèques émis au mois de février 2008

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2008 pour un montant de 1 201 008,04\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Février 2008*»).

ADOPTÉ

6502-03-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Mars 2008*»).

ADOPTÉ

6503-03-08 Appui à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT le processus de redécoupage en zone de gestion intégrée de l'eau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) à prendre en charge le bassin versant de la Rivière Mascouche, dont les municipalités concernées sont Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne, Mascouche, Blainville, Saint-Lin-Laurentides, L'Épiphanie, Saint-Roch-Ouest et L'Assomption;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres de la MRC Les Moulins appuient la démarche de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) afin que celle-ci puisse consolider le territoire des municipalités concernées soit Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne, Mascouche, Blainville, Saint-Lin-Laurentides, L'Épiphanie, Saint-Roch-Ouest et L'Assomption dans son *Plan directeur de l'eau* et ainsi prendre en charge le bassin versant de la rivière Mascouche.

ADOPTÉ

6504-03-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6505-03-08 Opération médiatique – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de

remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à la distribution de chocolats le 19 mars prochain.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-015.2 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 400,00\$ (poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*») soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6506-03-08 Acquisition d'abribus (Abrogée par R. 6565-04-08)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer deux (2) abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'achat de deux (2) abribus, pour un montant de neuf mille trois cent vingt-cinq dollars (9 325,00\$), excluant les taxes, (soit 6 875,00\$ pour l'abribus et 2 450,00\$ pour le caisson), le tout tel que soumis par madame Barbara Mergl des Industries A. Mergl inc.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-016 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 325,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 «*Acquisition de mobilier urbain*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6507-03-08 Publicité dans les journaux locaux - Consultations publiques

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire paraître une publicité pour la tenue des consultations publiques sur le transport en commun et le transport adapté qui auront lieu les 14 et 15 mai 2008; (*Modifiée par la résolution numéro 6527-04-08 : Consultations auront lieu le 22 mai 2008 à Terrebonne*).

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir ½ page couleur de publicité dans le journal La Revue de Terrebonne pour un montant de sept cent quatre-vingt-dix dollars (790,00\$), excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union pour un

montant de sept cent quatre-vingt-neuf dollars (789,00\$), excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-017 émis par le secrétaire-trésorier au montant de mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars (1 579,00\$), excluant les taxes soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2370-341 «*Publicité - information*».

ADOPTÉ

6508-03-08 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 14, 15, 16, 17, 21 et modifiant l'article 3 de ce même règlement relativement au trajet du circuit numéro 21

Monsieur Clermont Lévesque donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 14, 15, 16, 17 et 21 et modifiant l'article 3 de ce même règlement relativement au trajet du circuit numéro 21 et demande une dispense de lecture.

6509-03-08 Adoption du règlement numéro 114-9 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-9 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6510-03-08 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-19 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zone agricole permanente » ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «Nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉ

6511-03-08 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-055 et 1001-057 et du règlement 1005-002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation les règlements numéros 1001-055 et 1001-057 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne et le règlement 1005-002 modifiant le règlement numéro 1005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements numéros 1001-055 et 1001-057 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne et le règlement 1005-002 modifiant le règlement numéro 1005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

6512-03-08 Examen et approbation du règlement numéro 1000-004 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1000-004 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 109.1 à 109.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Jean-luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée

Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement numéro 1000-004 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

Écosystème forestier – Projet pilote pour la MRC Les Moulins

L'aménagiste explique aux membres du conseil qu'elle présentera, lors de la prochaine séance, des dossiers proposés par les villes de Mascouche et Terrebonne en vue de constituer le projet pilote de la MRC Les Moulins.

6513-03-08 Présentation d'une demande dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2008 – Stagiaire en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de permettre à un étudiant en urbanisme et/ou en aménagement du territoire (baccalauréat ou maîtrise) de prendre de l'expérience en milieu de travail ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter pour et au nom de la MRC Les Moulins une demande dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2008 pour l'engagement d'un ou d'une stagiaire en urbanisme.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉ

6514-03-08 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui aura lieu du 30 avril au 2 mai 2008 à Québec;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste, soit autorisée à assister au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui aura lieu du 30 avril au 2 mai 2008 à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-018 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, excluant les taxes, représentant les frais d'inscription, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement et urbanisme – Congrès, colloque*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6515-03-08 Assises annuelles de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 24, 25 et 26 avril 2008 à Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ à Québec. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-019 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 696,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6516-03-08 Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le mercredi 26 mars 2008 à Saint-Jean-de Matha;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC mandatent mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Cloutier, conseillères, pour les représenter au Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-020 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$ par personne, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6517-03-08 Autorisation à Réal Hévey à participer au colloque régional Lanaudière sur la sécurité civile

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur la sécurité civile organisé par l'Organisation régionale de la sécurité civile de Lanaudière, le 6 mai 2008 à Joliette;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Réal Hévey, chargé de projet en sécurité incendie, soit autorisé à assister au colloque sur la sécurité civile organisé par l'Organisation régionale de la sécurité civile de Lanaudière, le 6 mai 2008 à Joliette. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-021 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, poste budgétaire 2220-312 «*Congrès, Colloque*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6518-03-08 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 17 au 20 mai 2008 à La Malbaie;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE monsieur Réal Hévey, chargé de projet en sécurité incendie, soit autorisé à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 17 au 20 mai 2008 à La Malbaie. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE 2008-022 émis par le secrétaire-trésorier au montant de deux cent quatre-vingt-cinq dollars (285,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2220-312 «*Congrès, colloques - Sécurité publique*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6519-03-08 Adoption du rapport d'activités 2007 dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activités 2007 relatif à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté ledit rapport d'activités par sa résolution numéro 113-03-2008 dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Mascouche a adopté ledit rapport d'activités par sa résolution numéro 080303-28 dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activités 2007 dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la

MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activités 2007 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

6520-03-08 Publicité dans les journaux locaux - Sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sécurité incendie recommandent au conseil de préparer quatre fois par année une publicité pour la prévention en sécurité incendie;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à réserver quatre (4) fois par année, deux demi-pages, 4 couleurs process dans La Revue et Le Trait d'Union au tarif de sept cent quatre-vingt-cinq dollars (785,00\$), excluant les taxes, pour La Revue et sept cent quatre-vingt-neuf dollars (789,00\$), excluant les taxes, pour Le Trait d'Union, et ce, pour chacune des parutions de la publicité pour la prévention en sécurité incendie.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-023 émis par le secrétaire-trésorier au montant de six mille deux cent quatre-vingt-seize dollars (6 296,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité – Information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6521-03-08 Appui à la demande de l'UMQ - Schéma de couverture de risque en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les objectifs prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie prévoient notamment, que les organisations municipales doivent structurer leur service de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir les modalités d'intervention de manière à viser le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales dans la continuité d'assumer leur responsabilité en matière de sécurité incendie et de leurs efforts de se conformer aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie* et des objectifs prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, connaissent des problèmes majeurs de coûts et de recrutement;

CONSIDÉRANT QU'il est établi par le rapport des travaux du ministère de la Sécurité publique sur la problématique des alarmes non fondées, que près de 91% des sorties de véhicules d'urgence en sécurité incendie le sont sur de fausses alertes ou alarmes non fondées et que chacune de ces sorties est évaluée à quelques milliers de dollars, sans compter les risques inhérents à ce genre d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE les exigences imposées en matière de temps de réponse et du nombre de pompiers pour une première frappe risquent de compromettre leur exonération de responsabilité telle que prévue par la *Loi sur la sécurité incendie* alors que la sécurité des citoyens et de leurs biens ne serait pas pour autant compromise;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de revoir les exigences du rapport temps de réponse et de ressources d'intervention prescrites par les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie afin d'obtenir des assouplissements qui permettent de réduire les coûts d'organisation et d'opération tout en maintenant une protection optimale des citoyens et de leurs biens;

CONSIDÉRANT QUE vraisemblablement ou pourrait avantageusement diviser en deux (2) groupes dans un temps de réponse de dix (10) minutes, respectant ainsi globalement le rapport temps de réponse et des ressources d'intervention pour un périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins appuient la demande de l'UMQ auprès du ministre de la Sécurité publique du Québec visant à permettre des assouplissements aux exigences du rapport temps de réponse et des ressources d'intervention, notamment pour les périmètres d'urbanisation.

ADOPTÉ

Rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec – Économie d'énergie

Une présentation par des représentants d'Hydro-Québec concernant l'économie d'énergie, devrait avoir lieu en avril prochain, lors d'un comité administratif.

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte en se basant sur les discussions de la rencontre du comité d'urbanisme régional (CUR) du 28 février 2008.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le point dans ce dossier.

Pour information.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose deux (2) lettres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) adressées à la MRC Les Moulins relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord).

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré, informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré, informe les membres du conseil des prochaines activités.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bulletin mensuel « CRÉ Express ».

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du Conseil régional de transport de Lanaudière.

6522-03-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6523-03-08 Viva

CONSIDÉRANT la proposition de *Viva*, le réseau urbain ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la MRC de diffuser de l'information auprès de sa clientèle ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC signifie son intention de devenir hébergeur du média d'affichage numérique *Viva le Réseau* au sens de l'entente proposée par *Sportech Média*.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents pertinents.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19h10 heures.

Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, questionne le conseil. Il fait référence à sa demande de soutien au RUTAL afin que s'améliore le service de transport collectif et mentionne qu'il voudrait des autobus à plancher bas avec plate-forme pour fauteuils roulants. Il s'informe relativement à la modification apportée par l'adoption du règlement numéro 114-9 modifiant le service des circuits 19A, 25A et 35. Il se renseigne à savoir s'il est possible de réserver un véhicule à plancher bas. Il demande si le futur train de banlieue sera accessible pour les personnes handicapées. Il interroge le conseil concernant la date du début de la construction de la gare de Mascouche et demande où il peut faire des pressions afin que le futur train soit en opération sept (7) jours par semaine. Lorsque le circuit 19A sera en fonction la fin de semaine, il souhaite que plusieurs départs de ce circuit soient avec des autobus à plancher bas. Au niveau du transport adapté, il considère trop dispendieux, le prix du trajet Mascouche-Montréal. Il souligne que les personnes handicapées devraient avoir droit à un tarif réduit. Finalement, il s'enquiert de connaître quels seront les sujets discutés lors de la prochaine séance du conseil.

Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil. Il demande au conseil quand le service de fin de semaine du circuit 19A entrera en fonction. Il revient sur les discussions amorcées lors de la séance du 22 janvier 2008 concernant le plan de développement à être éventuellement soumis au ministre des Transports. Il mentionne que les deux chemins piétonniers ne sont pas suffisamment déneigés et rappelle l'importance de les dégager pour la sécurité des usagers. Concernant les consultations publiques pour le train de banlieue, il se renseigne à savoir s'il y aura deux (2) séances de consultation soit une à Mascouche et une à Terrebonne. Il informe les membres du conseil qu'il se rendra bientôt à Plattsburg voir un wagon de train semblable à celui que l'AMT devrait faire fabriquer à La Pocatière. Enfin, il signale qu'à Montréal, les autobus à plancher bas seront transformés de façon à permettre aux usagers d'entrer par la porte avant.

6524-03-08 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Richard Marcotte,
Préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier